

POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGES

ENGAGEMENT

Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap pouvant être pris en compte, toutes les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap.

Recourir à un réseau de professionnels spécialisés dans l'adaptation du handicap dans le monde du travail.

ANTICIPER LES AMÉNAGEMENTS / LES COMPENSATIONS

Anticiper les aménagements et compensations à mettre en œuvre permettra de sécuriser le parcours de formation.

Adaptation pédagogique

Les quatre grands types d'adaptations pédagogiques pouvant être mis en place :

1. Les rythmes
 - Besoin de pauses
 - Gestion des absences
 - Rythme sur la journée, cadence sur la totalité de la formation
2. Contenus, supports, méthodologie, outils
 - Accessibilité des supports
 - Choix des méthodes adaptées aux capacités des stagiaires
3. Évaluation
 - Accessibilité des supports d'évaluation
 - Adaptation du temps
 - Aide humaine envisagée (monitrice, encadrante)
4. Environnement matériel et social
 - Accessibilité des locaux
 - Matériel adapté
 - Equipe/groupe sensibilité
 - Disposition dans la salle (luminosité, choix de la place assise dans la salle, gestion de l'espace etc)

ASSURER LE SUIVI RENFORCÉ DU STAGIAIRE TOUT AU LONG DE LA FORMATION

La mise en place d'un suivi renforcé du stagiaire handicapé au cours de formation permettra de :

- Anticiper d'éventuelles difficultés de suivi de la formation
- Éviter toute rupture de formation
- Assurer le bon déroulement et les ajustements éventuels des aménagements ou moyen de compensation mis en place

LE RÉSEAU DE PROFESSIONNELS

Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH

Il existe une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) par département, chargée de missions variées telles que l'accueil, l'information, l'accompagnement, et le conseil aux personnes handicapées et à leur famille.

> Site : www.mdphenligne.cnsa.fr

Cap emploi

Les Cap Emploi sont dédiés aux PSH qui cherchent un emploi, aux salariés, travailleurs indépendants et agents publics qui envisagent une reconversion. Cap Emploi permet aux PSH de bénéficier d'informations, de conseils pour une insertion professionnelle durable, de l'élaboration de projets de formation, de soutien dans la recherche d'emploi et la facilitation de l'adaptation au poste.

> Site : www.capemploi.info

Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées - AGEFIPH

C'est une organisation dédiée à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

> Site : www.agefiph.fr

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - FIPHFP

Il a été créé pour favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des PSH au sein de la fonction publique

> Site : www.fiphfp.fr/